



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 20 septembre 2022
PV N. 5.

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : MM. LATOUR M — TALABOT F – HALLOT JF – OSMAN C

EXCUSE : M GAUDY N

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

But Eclair : La première période du but éclair a lieu du 12/09/22 au 20/11/22.

Information importante aux clubs :

A compter de cette saison 2022-2023, **tous les frais des officiels arbitres seront débités directement sur les comptes des clubs à tous les niveaux de championnat et sur les rencontres de coupe.**

Il est rappelé aux clubs qu'il est **obligatoire d'avoir une feuille de match papier informatisée (sous peine d'amende)** à chaque rencontre à domicile au cas où il y aurait un dysfonctionnement de la tablette.

DEPARTEMENTAL 2

- **Poule B** : Rencontre **AS Aixoise 2 / Aurence Roussillon 2** du 18/09/22. Suite au rapport de l'arbitre, la commission prend note du forfait de l'équipe de Aurence Roussillon 2 et enregistre le résultat :

➤ **AS Aixoise 2 : 3** (3 pts) / **Aurence Roussillon 2 : 0** (- 1 pt)

Le club de Aurence Roussillon sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat.

DEPARTEMENTAL 3

- **Poule B** : Rencontre **Elan Sportif 2 / Aurence Roussillon 3** du 18/09/22. Suite au mail reçu le 17/09/22 du club de Aurence Roussillon notifiant du forfait de son équipe, la commission prend note et enregistre le résultat suivant :



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **Elan Sportif 2 : 3** (3 pts) / **Aurence Roussillon 3 : 0** (- 1 pt).

Le club de Aurence Roussillon sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat.

DEPARTEMENTAL 4

- **Poule B** : Rencontre **Limoges Beaubreuil FC 3** / **La Jonchère St Maurice 2** du 18/09/22. Suite au mail du club de La Jonchère St Maurice reçu le 17/09/22 notifiant de son forfait, la commission prend note et enregistre le résultat :

- **Limoges Beaubreuil 3 : 3** (3 pts) / **La Jonchère St Maurice 2 : 0** (- 1 pt).

Le club de La Jonchère St Maurice sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat.

- **Poule B** : Rencontre **USA Compreignac 2** / **Limoges AFP 2** du 17/09/22. Suite au mail reçu du club de Limoges AFP le 16/09/2022 notifiant de son forfait, la commission prend note et enregistre le résultat :

- **USA Compreignac 2 : 3** (3 pts) / **Limoges AFP 2 : 0** (- 1 pt).

Le club de Limoges AFP sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat.

DEPARTEMENTAL 5

- **Poule A** : Rencontre **AS Fromental 1** / **AS Chateauneuf Neuvic 3** du 18/09/22. La commission prend note du forfait de l'équipe de l'AS Chateauneuf neuvic 3 et enregistre le résultat :

- **AS Fromental 1 : 3** (3 pts) / **AS Chateauneuf neuvic 3 : 0** (- 1 pt).

Le club de l'AS Chateauneuf neuvic sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat.

Coupe de France :

La commission adresse ses félicitations aux clubs qualifiés pour le 4^{ème} tour.

- **Le 5^{ème} tour est prévu les 8 et 9 octobre.**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Coupe de la Haute-Vienne et Challenge des réserves :

- **1^{er} Tour et (J1) : 10 et 11/09/22**
- **2^{ème} Tour et (J2) : 24 et 25/09/22**
- **J3. Challenge des réserves : 5 et 6/11/22**

➤ Coupe de la Haute vienne :

- Rencontre **CS Peyrilhac / Fraternelle Foot** du 11/09/22. Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 14/09/22 donnant match perdu par pénalité au club de CS Peyrilhac, **la commission se conforme et dit le club de Fraternelle Foot qualifié pour le tour suivant.**

➤ Challenge des réserves :

- **Poule E** : Rencontre **USA Compreignac 2 / US Bonnac la côte** se jouera le samedi 24 septembre à 20h au stade de Compreignac.
- **Poule O** : Rencontre **US Veyrac 2 / Cognacois FCCL** du 18/09/22. Suite au mail du club de Cognacois FCCL reçu le 9/09/22 notifiant de son forfait, la commission prend note et enregistre le résultat :
- **US Veyrac 2 : 3** (3 pts) / **Cognacois FCCL: 0** (- 1 pt).

Le club de Cognacois FCCL sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait.

➤ COUPE DE LA HAUTE-VIENNE :

- Rencontre **US Vayres St Mathieu / Limoges CAPO** du 25/09/22 se jouera sur le **stade Charles Leclerc à Vayres à 15h.**
- Rencontre **St Bonnet de Bellac / US Limoges Bastide** du 11/09/22.

Le club de St Bonnet de Bellac sera débité de la somme de 21 € pour non transmission de la FMI dans les délais.

- **La finale de la coupe Haute Vienne aura lieu le Samedi 10 juin 2023 au stade de Beaublanc.**

Le 1^{er} tour du challenge du district « Marcel Pailler » aura lieu le 6 novembre.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

LATOURE Marc